

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 17 février 2020, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

SONT PRÉSENTS :

Mmes et MM. les conseillers	Stéphane Giard	Jean-Luc Nappert
	Julie Bourdon	Jocelyn Dupuis
	Alain Lacasse	Denyse Tremblay
	Éric Duchesneau	Robert Vincent
	Catherine Baudin	

EST ABSENT : Pascal Bonin (absence motivée)

formant le quorum sous la présidence du maire suppléant, M. Robert Riel.

Sont également présents : l'assistante-greffière, M^e Joannie Meunier et le directeur général, M. Michel Pinault.

2020-02-0104

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0105

Première période de questions des citoyens et des citoyennes

1. M. Richard Dubé, district numéro 2

M. Dubé questionne le contrat relatif aux compteurs d'eau et les coûts reliés à celui-ci.

2. M. Dupont, district numéro 10

M. Dupont demande que des accès à la piste cycable longeant la rue Drummond soient effectués au travers les bancs de neige à la hauteur des rues Saint-Michel et Cédar.

2020-02-0106

Approbation du procès-verbal du 3 février 2020

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 3 février 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, l'assistante-greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 3 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0107

Autorisation - Demande numéro 2020-80003 de dérogation mineure - 1117, rue de Roberval Sud

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-027, transmettant la résolution numéro 200128-03 du comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Alain Lacasse explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire suppléant, M. Robert Riel, demande, suite à la deuxième période de questions, si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Ronald Domingue, mandataire de la compagnie 9188-9394 Québec inc., pour l'immeuble situé au 1117, rue de Roberval Sud;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Ronald Domingue, mandataire de la compagnie 9188-9394 Québec inc., a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1117, rue de Roberval Sud, à Granby, portant le numéro de lot 2 864 712, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 200128-03, en date du 28 janvier 2020, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. que l'application de la réglementation causerait un préjudice au propriétaire en nuisant à la circulation des divers véhicules devant accéder au terrain;
2. que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;
3. que le terrain est situé à l'intérieur d'une courbe réduisant les possibilités d'accès;
4. le positionnement du bâtiment sur le terrain.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 1^{er} février 2020, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2020-80003 pour la propriété située au 1117, rue de Roberval Sud, portant le numéro de lot 2 864 712 du cadastre du Québec, de façon à autoriser une entrée charretière jusqu'à 25,02 mètres de largeur, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de maximum 12 mètres pour les terrains d'une largeur de plus de 20 mètres situés à l'intérieur d'une zone commerciale, le tout en référence aux documents soumis par le requérant en date du 7 janvier

2020 et au plan produit par la Division géomatique du Service de la planification et de la gestion du territoire en date du 6 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0108

Assises annuelles de l'UMQ – 20 au 22 mai 2020 à Montréal - Délégués

CONSIDÉRANT le sommaire de la Mairie, sous le numéro M-2020-001;

CONSIDÉRANT QUE les Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec se tiendront du 20 au 22 mai 2020 au Palais des congrès de Montréal;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de déléguer les conseillères Julie Bourdon et Denyse Tremblay, le conseiller Alain Lacasse et le maire suppléant Robert Riel, pour représenter la Ville de Granby aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec, du 20 au 22 mai 2020 à Montréal, pour une dépense totale de 8 176 \$, plus taxes applicables, le tout étant payable à même le fonds d'administration tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 067-2020, en date du 12 février 2020,

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0109

Adoption du rapport annuel 2019 d'activité du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des incendies, sous le numéro SI-2020-00;

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité incendie a déposé son rapport annuel d'activité traitant des actions locales relevant de la Ville de Granby contenues au plan de mise en oeuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE suivant l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, ce rapport annuel d'activité pour l'exercice 2019 doit être adopté par résolution dans les trois mois de la fin de l'année financière;

ATTENDU QUE sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC de La Haute-Yamaska, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, conformément aux directives du ministère;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

que la Ville de Granby adopte le rapport annuel d'activité du plan de mise en oeuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska relevant de la Ville de Granby, daté de janvier 2020, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*; et

qu'elle confie le soin à la MRC de La Haute-Yamaska de procéder à sa transmission par son rapport régional annuel d'activité.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0110

Centre sportif multifonctionnel Granby – Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives

CONSIDÉRANT le sommaire du Bureau de projets, sous le numéro BP-2020-001;

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

CONSIDÉRANT le projet de Centre sportif multifonctionnel Granby dont le conseil a approuvé la préparation de l'étude préliminaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire implanter le futur Centre sportif multifonctionnel Granby sur le site de l'École Joseph-Hermas-Leclerc;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

que la Ville de Granby autorise la présentation du projet de Centre sportif multifonctionnel Granby au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

que la Ville de Granby confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre; et

que la Ville de Granby désigne monsieur Daniel Surprenant, directeur du Bureau de projets et monsieur Gabriel Bruneau, directeur général adjoint comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0111

Autorisation - Centre sportif multifonctionnel Granby et piste d'athlétisme - Entente de principe - CSVDC

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2020-009;

CONSIDÉRANT la planification stratégique de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT le projet de centre sportif multifonctionnel de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT la nécessité de restaurer la seule piste d'athlétisme située sur le territoire de la municipalité, se trouvant à l'école Joseph-Hermas-Leclerc;

CONSIDÉRANT le *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives* et son court délai pour le dépôt des projets, soit le 21 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire du Val-des-Cerfs ne dispose plus de terrains pour la construction de nouvelles écoles sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire du Val-des-Cerfs prévoit une hausse de clientèle sur son territoire et dans la municipalité de Granby;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a, par le passé, offert des terrains pour la construction d'écoles, tel le terrain où est située l'école Eurêka;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un centre sportif multifonctionnel à l'école Joseph-Hermas-Leclerc serait optimale quant à sa situation géographique sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est toujours disposée à offrir à la Commission scolaire des terrains pour la construction d'écoles, participant ainsi à l'essor de la municipalité;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

que les services juridiques des deux parties soient mandatés pour préparer les documents nécessaires à l'exécution de la lettre d'intention;

que la Commission scolaire du Val-des-Cerfs s'engage à céder du terrain situé à l'école Joseph-Hermas-Leclerc à la Ville de Granby comme suit :

- cession par la Commission scolaire à la Ville de 200 000 pieds carrés de terrain, identifié sur le plan joint au présent sommaire, pour permettre la construction du centre multifonctionnel; et
- cession en emphytéose par la Commission scolaire en faveur de la Ville de 200 000 pieds carrés de terrain pour la piste d'athlétisme, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, tant que les élèves de l'école ont priorité d'utilisation sur les heures de classe, la Commission scolaire et la Ville s'engageant à discuter de l'utilisation de la piste d'athlétisme pour les activités parascolaires dans le cadre du protocole d'utilisation des infrastructures scolaires et municipales;

que la Ville de Granby s'engage à céder du terrain, soit 400 000 pieds carrés, à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs pour la seule fin de construction d'écoles dans le futur aux conditions suivantes :

- emplacement optimal pour la Commission scolaire selon la répartition de sa clientèle dans la Ville;
- engagement de la Ville valable pour une période de dix (10) ans, la Ville pouvant être appelée à payer à la Commission scolaire une somme représentant la valeur moyenne du marché du terrain si l'échéance devait ne pas être respectée;

le tout tel que montré au plan projet d'implantation joint au sommaire numéro DG-2020-009, celui-ci pouvant être modifié afin de tenir compte de la topographie du terrain et du positionnement optimal des installations.

D'autoriser le directeur général, M. Michel Pinault, à signer pour et au nom de la Ville tout document aux fins des présentes.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0112

MRC de La Haute-Yamaska - Offre d'achat du 142, rue Dufferin - Demande de reconduction

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2020-008;

CONSIDÉRANT la promesse de vente du 142, rue Dufferin, faite à la MRC de La Haute-Yamaska, par la résolution 2016-08-0806;

CONSIDÉRANT la demande de reconduction de la promesse de vente déposée par la MRC;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de reconduire l'offre de vente à la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska pour la propriété située au 142, rue Dufferin, à Granby, le tout tel qu'inscrit à la résolution 2016-08-0806, datée du 22 août 2016, sauf pour la condition à l'effet que la MRC doit intégrer l'oeuvre de l'artiste Alfred Pellan dans la bâtisse à être érigée, laquelle condition n'est plus requise; et

d'autoriser la préservation de l'oeuvre, tous frais de démantèlement de cette dernière étant à la charge de la MRC de La Haute-Yamaska.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0113

Autorisation - Renouvellement de l'adhésion - Fédération canadienne des municipalités - 2020-2021

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2020-001;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de renouveler l'adhésion de la Ville de Granby à la Fédération canadienne des municipalités (FCM); et

d'autoriser le paiement de la cotisation pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, soit un taux de base de 1 000 \$ plus les frais selon la population au taux de 0,1905 \$ par habitant pour un montant de 12 615,29 \$, et ce, plus les taxes applicables, pour un montant total de 15 654,18 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 049-2020, en date du 5 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0114

Autorisation - Vente de terrain résidentiel - M. Claude Biron

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a accepté de vendre le lot numéro 6 304 129 du cadastre du Québec à M. Claude Biron le 7 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE M. Biron souhaiterait faire l'acquisition du terrain avec sa conjointe et de ne plus l'acheter seul;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution; et

d'autoriser Mme Micheline Gadbois à devenir coacquéreur du lot numéro 6 304 129 du cadastre du Québec, le tout aux mêmes conditions contenues à la résolution 2019-10-0819.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0115

Renouvellement - La Société canadienne de la Croix-Rouge - Entente - Maintien - Partenaire de formation

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-020;

CONSIDÉRANT l'entente relative au partenariat de formation signée le 30 septembre 2011 avec La Société canadienne de la Croix-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de maintenir cette entente;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de renouveler l'entente signée avec La Société canadienne de la Croix-Rouge dans le cadre du « partenariat de formation » concernant la natation et la sécurité aquatique, et ce, pour douze (12) mois, soit jusqu'au 31 mai 2021; l'entente étant jointe en annexe au sommaire numéro SJ-2020-020.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0116

Autorisation - Transferts de crédits budgétaires au 31 décembre 2019 et au 17 février 2020

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-028;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser et de ratifier les transferts de crédits budgétaires au 31 décembre 2019 du fonds des dépenses en immobilisations de divers projets à d'autres

projets pour un montant de 20 000 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 526-2019, en date du 12 février 2020; et

d'autoriser et de ratifier les transferts de crédits budgétaires au 17 février 2020, de postes budgétaires du fonds d'opération à d'autres postes budgétaires du fonds d'opération, pour la somme de 269 205 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 066-2020, en date du 12 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0117

Étude et adjudication d'un contrat pour l'inspection des chambres de vannes - Dossier numéro 010/2020 - Simo Management inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-027;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'adjuger le contrat numéro 010/2020 pour l'inspection des chambres de vannes, au plus bas soumissionnaire conforme, Simo Management inc, pour un montant total estimé, taxes incluses, de 51 951,45 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 80919.8, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 064-2020, en date du 12 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0118

Étude et adjudication d'un contrat pour des travaux d'arboriculture sur demande - Dossier numéro 002/2020 - Arbor Eco inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-026;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'adjuger le contrat numéro 002/2020 pour des travaux d'arboriculture sur demande pour une période de 3 ans, soit de 24 février 2020 au 23 février 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, Arbor Eco inc, pour un montant total estimé, taxes incluses, de 234 755,96\$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 063-2020, 001-2021, 001-2022 et 001-2023, en date du 12 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0119

Étude et adjudication du contrat pour l'entretien des espaces verts - Dossier numéro 016/2020 - 9222-0409 Québec Inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-025;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau

appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'adjuger le contrat numéro 016/2020 pour l'entretien des espaces verts pour une période d'un 2 ans, soit du 4 mai 2020 au 15 novembre 2020 et du 4 mai 2021 au 15 novembre 2021, au plus bas soumissionnaire conforme, 9222-0409 Québec inc, pour un montant total, taxes incluses, de 758 835,00\$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 062-2020 et 001-2021, en date du 12 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0120

Étude et adjudication du contrat pour l'impression du bulletin municipal de Granby pour l'année 2020 - Dossier numéro 003/2020 - Imprimerie Solisco inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-024;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'adjuger le contrat numéro 003/2020 pour l'impression du bulletin municipal de Granby pour l'année 2020, incluant les éditions de mars 2020 à décembre 2020, au plus bas soumissionnaire conforme, Imprimerie Solisco inc, pour un montant total, taxes incluses, de 84 380,38\$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 060-2020, en date du 12 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0121

Étude et conclusion d'un contrat pour la fourniture de terreau et compost – Dossier numéro 025/2020 - GSI Environnement inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-023;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de GSI Environnement inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 31 janvier 2020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

de conclure le contrat numéro 025/2020 pour la fourniture de terreau et compost, pour la période estivale 2020, au plus bas soumissionnaire conforme, GSI Environnement inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 78 518,73 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 059-2020, en date du 12 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0122 **Étude et conclusion d'un contrat de marquage routier – Dossier numéro 021/2020 - Marquage et Traçage du Québec inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-022;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Marquage et Traçage du Québec inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 5 février 2020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de conclure le contrat numéro 021/2020 pour la période estivale 2020, pour des travaux de marquage routier sur différentes, rues au plus bas soumissionnaire conforme, Marquage et Traçage du Québec inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 69 615,65 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 058-2020, en date du 12 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0123 **Étude et adjudication d'un contrat de fourniture d'uniformes pour policiers- Dossier numéro 264/2020**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-029;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'adjuger le contrat numéro 264/2019 pour la fourniture d'uniformes pour policiers pour une période de 3 ans, soit du 24 février 2020 au 23 février 2023, assujetti à deux (2) reconductions d'une (1) année chacune, aux plus bas soumissionnaires conformes, par groupe, c'est-à-dire:

Centre du Travailleur FH inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 126 839,10\$ pour les groupes suivants:

Groupe 1 - Chemises; et
Groupe 5 - Gilet de corps

Martin & Levesques inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 56 133,09\$ pour les groupes suivants:

Groupe 2 - Pantalons; et
Groupe 3 - Bas et gants

et Surprenant et Fils Div. de 139519 Canada inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 17 679,48\$ pour le groupe suivant:

Groupe 4 - Chandails à col cheminée

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 068-2020, 001-2021 et 001-2022, en date du 12 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0124

Mouvements de main-d'oeuvre - Période du 31 janvier au 1er mars 2020 - Embauche - M. Vincent Fréchette, avocat aux Services juridiques - Embauche - M. Antoine Courtemanche, peintre-débosselleur au Service des travaux publics - Nomination - M. Christian Bonneau, capitaine aux enquêtes criminelles au Service de police - Nomination - Mme Sonia Lehoux, secrétaire au Service de la planification et de la gestion du territoire - Retraite - M. Denis Gagnon, inspecteur-chef aux enquêtes criminelles au Service de police - Retraite - M. Yvan Paré, sergent-détective au Service de police

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division ressources humaines, sous le numéro RH-2020-003, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser ou de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 31 janvier au 1^{er} mars 2020, pour le personnel régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que plus long spécifié au sommaire numéro RH-2020-003 et son annexe, pour valoir comme si au long récités; et

Pour ce qui est du personnel régulier :

1. d'autoriser l'embauche de monsieur Vincent Fréchette au poste d'avocat aux Services juridiques et ce, à compter du 18 février 2020, afin de pourvoir le poste laissé vacant suite au départ de madame Caroline Isabelle. Cette embauche est assujettie à une période de probation d'une durée de 6 mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service ;
2. d'autoriser l'embauche de monsieur Antoine Courtemanche au poste de peintre-débosselleur au Service des travaux publics et ce, à compter du 24 février 2020, afin de pourvoir le poste laissé vacant suite au départ de monsieur Philippe Dion. Cette embauche est assujettie à une période de probation d'une durée de 9 mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service ;
3. d'autoriser la nomination de monsieur Christian Bonneau au poste de capitaine aux enquêtes criminelles au Service de police et ce, à compter du 2 mars 2020, afin de pourvoir le poste laissé vacant suite à la promotion de Stéphane Cabana. Cette embauche est assujettie à une période de probation d'une durée de 6 mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service ;
4. d'autoriser la nomination de madame Sonia Lehoux au poste de secrétaire au Service de la planification et de la gestion du territoire, avec une date de début indéterminée, afin de pourvoir le poste laissé vacant suite à la promotion de madame Nathalie Latendresse. Cette embauche est assujettie à une période de probation d'une durée de 3 mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service ;
5. de prendre acte du départ à la retraite de monsieur Denis Gagnon, inspecteur-chef aux enquête criminelles au Service de police, à compter du 1^{er} mars 2020. Monsieur Gagnon prendra sa retraite après plus de 33 ans au service de la Ville de Granby ;

6. de prendre acte du départ à la retraite de monsieur Yvan Paré, Sergent-détective au Service de police, à compter du 1^{er} mars 2020. Monsieur Paré prendra sa retraite après plus de 29 ans au service de la Ville de Granby ;
7. Le 27 novembre 2019 et le 20 janvier 2020, le comité conjoint d'évaluation des emplois cols blancs s'est réuni afin de procéder à l'évaluation de huit (8) descriptions d'emplois. Ces descriptions d'emploi s'inscrivent dans le cadre du projet d'intégration des partenaires Granby Multi-Sports et Vie culturelle et communautaire au sein de la Ville de Granby.

Au terme de ces rencontres, il y aurait lieu d'entériner les changements suivants, dont la date d'entrée en vigueur demeure indéterminée pour le moment :

No de poste	Titre de poste	Ancienne classe	Pointage avant évaluation	Nouveau titre de poste	Nouvelle classe	Pointage après évaluation
903	Commise ou commis aux activités à la programmation	5	1044	Commise ou commis à la programmation et location de plateaux	5	927
909	Secrétaire SCLACVC	5	1022	Secrétaire	5	959
910	Secrétaire-réceptionniste	4	773	Secrétaire de division	4	768
912	--	--	--	Secrétaire-réceptionniste	3	612
913	--	--	--	Commise ou commis aux finances	4	849
914	--	--	--	Agente ou agent de promotion	5	1045
915	--	--	--	Préposée ou préposé à l'expérience-client	1	428
916	--	--	--	Secrétaire aux activités spéciales et événements	4	768

8. À la suite de la tenue, le 20 janvier 2020, d'un comité d'évaluation des emplois cadres, il y aurait lieu d'entériner les résultats suivants :

No de poste	Titre du poste	Ancienne classe	Pointage avant évaluation	Nouvelle Classe	Pointage après évaluation
107	Adjointe administrative ou adjoint administratif - Direction générale	2	318	2	324
111	Adjointe administrative ou adjoint administratif - Direction générale adjointe	2	277	2	283

9. Le 29 janvier 2020, le comité conjoint d'évaluation des emplois cols blancs s'est réuni afin de procéder à l'évaluation de la description d'emploi du poste de commise ou commis aux procédures, et ce, en vertu de l'article 27.5 de la convention collective des fonctionnaires municipaux. Au terme de cette rencontre, il y aurait lieu d'entériner les résultats suivants :

No de poste	Ancien titre du poste	Ancienne classe	Pointage avant l'évaluation	Nouveau titre du poste	Nouvelle classe	Pointage après l'évaluation	Date d'entrée en vigueur
505	Commise ou commis aux procédures	2	477	Commise ou commis aux procédures - secrétaire	4	837	Les résultats sont rétroactifs au 11 décembre 2019, date de réception de la requête et modification majeure

							déposée par l'employée.
--	--	--	--	--	--	--	-------------------------------

10. À la suite de la tenue, le 13 février 2020, d'un comité d'évaluation des emplois cadres, il y aurait lieu d'entériner les résultats suivants :

No de poste	Titre du poste	Ancienne classe	Pointage avant l'évaluation	Nouveau titre du poste	Nouvelle classe	Pointage après l'évaluation
108	Directrice ou directeur, Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire	7	861	Directrice ou directeur, Service des loisirs, de la culture et du développement social	7	854
109	Chef, Division aquatique	4	450	Chef, Division aquatique et sports	4	501
110	Coordonnatrice ou coordonnateur aquatique	3	329	Chef de section - aquatique	2	307
1401	--	--	--	Chef, Division culture et développement social	4	502
1402	--	--	--	Chef de section - famille, aînés et égalité	2	305
1403	--	--	--	Chef de section - culture	2	287
1403	--	--	--	Chef de section - sports de glace	2	316
1404	--	--	--	Chef de section - activités spéciales et événements	2	305
1405	--	--	--	Chef de section - sports	2	316
1406	--	--	--	Chef de section - jeunesse	2	285

11. Il y aurait lieu de ratifier la modification suivante au mouvement de main-d'oeuvre nommant madame Marie-Ève Lamontage au poste de capitaine aux enquêtes criminelles et au soutien opérationnel du Service de police, à partir du 2 mars 2020. Celle-ci a été nommée afin de pourvoir le poste laissé vacant suite à la nomination de monsieur Christian Bonneau, contrairement à ce qui a été inscrit au sommaire RH-2019-048.

Toute dépense étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 074-2020, en date du 14 février 2020.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0125

Mesure disciplinaire - Pompier à temps partiel

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division Ressources humaines, sous le numéro RH-2020-006 le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.) ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé admet que sa résidence principale est située à plus de huit (8) kilomètres par la route de la caserne d'incendies depuis environ un mois et demi, le tout en contravention avec l'article 28.6 de la convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé n'a pas avisé la direction de son changement d'adresse dans les 48 heures comme prévu à l'article 28.7 de la convention collective et qu'il a admis ne pas avoir eu l'intention de le faire dans le futur ;

CONSIDÉRANT QUE, par ses actions, l'employé a brisé le lien de confiance avec son employeur ;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

de mettre fin à l'emploi de l'employé concerné en date du 18 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0126

Mesure disciplinaire - Pompier à temps partiel

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division Ressources humaines, sous le numéro RH-2020-005le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

CONSIDÉRANT QUE l'employé a un lourd dossier disciplinaire à son actif ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a fait preuve de négligence face à la directive D-007 et que cette directive est bien connue de toutes les employées et de tous les employés ;

CONSIDÉRANT le peu de crédibilité que nous pouvons accorder à sa version des faits compte tenu de son historique et de la version contradictoire d'un collègue, qui a été témoin de l'événement ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé n'avait aucune raison valable de quitter les lieux sans autorisation ;

CONSIDÉRANT QUE le lien de confiance est, encore une fois, fragilisé ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances et des ressources humaines a pris connaissance du dossier et recommande cette sanction ;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

de suspendre l'employé concerné pour une durée de cinq (5) jours ouvrables sans solde et sans droit au rappel ni aux heures supplémentaires en raison de son lourd dossier disciplinaire, les dates de suspension devant être déterminées par son gestionnaire.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0127

Mesure disciplinaire - Service des incendies

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division Ressources humaines, sous le numéro RH-2020-007le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

CONSIDÉRANT QUE l'employé est présentement suspendu pour fins d'enquête;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a été avisé, le 17 janvier dernier, d'une suspension de trois semaines sans solde pour avoir pris la décision de se rendre à une soirée ayant lieu à l'extérieur de la ville en décembre 2019 alors qu'il était en garde externe;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a annoncé à ses collègues son intention de s'y rendre pendant qu'il serait en garde externe et qu'il accepterait de recevoir un avis écrit pour ce manquement au fonctionnement établi;

CONSIDÉRANT QUE l'employé avait l'obligation de rétablir les faits devant ses collègues de travail afin de montrer son adhésion au fonctionnement opérationnel et qu'il a plutôt profité de cette tribune, en janvier 2020, pour se justifier et discréditer la décision de la Ville à son égard;

CONSIDÉRANT QU'il a commis un deuxième acte déloyal majeur quelques jours seulement après avoir été avisé que le lien de confiance s'était grandement fragilisé par sa décision préméditée de ne pas assumer sa garde externe selon les attentes et de banaliser ce geste devant ses collègues;

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances et des ressources humaines, lors de sa rencontre du 29 janvier dernier, a pris connaissance du dossier et recommande cette sanction;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

de suspendre l'employé concerné, sans solde et sans droit de rappel ni aux heures supplémentaires, pour trois semaines pour un premier acte répréhensible et de deux mois supplémentaires pour un deuxième acte déloyal.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0128

Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - PIIA-10 - 345, rue Marshall, 2020-0078 - PIIA-28 - 345, rue Marshall, 2020-0051 - PIIA-28 - 349, rue Marshall, 2020-0052 - PIIA-29 - 152, rue du Jade, 2020-0045 - PIIA-30 - 155, rue Principale, 2020-0036 - PIIA-31 - 15 à 17, rue Saint-Charles Nord, 2020-0048 - PIIA-4 - 196, avenue du Parc et 80, rue du Centre, 2018-3277

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-029;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 28 janvier 2020 à l'égard des projets ci-après énumérés;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des projets ci-après énumérés;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

que le conseil municipal approuve les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturales et les recommandations suivantes, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, lesquelles sont résumées comme suit, à savoir :

Catégorie PIIA	# de demande	Numéro de résolution du CCU	Adresse	Objet de la demande
PIIA-4	2018-3277	200128-06	196, avenue du Parc et 80, rue du Centre	Modification
PIIA-10	2020-0078	200128-08	345, rue Marshall	Déblai/remblai
PIIA-28	2020-0051	200128-07	345, rue Marshall	Construction
PIIA-28	2020-0052	200128-09	349, rue Marshall	Construction
PIIA-29	2020-0045	200128-10	152, rue du Jade	Construction
PIIA-30	2020-0036	200128-11	155, rue Principale	Enseigne
PIIA-31	2020-0048	200128-12	15 à 17, rue Saint-Charles Nord	Enseigne

le tout tel qu'il apparaît aux plans et représentations graphiques joints à chacune des demandes de permis; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0129

Appui - Demande numéro 2020-80022 d'appui à la CPTAQ - 825, chemin Deslauriers

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-028, transmettant la résolution numéro 200128-05 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 200128-05, en date du 28 janvier 2020;

CONSIDÉRANT la demande de Mme Amélie Paiement, mandataire pour Les Habitations Sud-Est inc., visant à autoriser un usage autre qu'agricole sur une partie de la propriété du 825, chemin Deslauriers;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'aménagement d'un fossé de drainage en prévision de l'aménagement d'une future rue;

CONSIDÉRANT QUE la partie où sera aménagé le futur fossé est boisée;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'appuyer, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 200128-05, la demande de Mme Amélie Paiement, mandataire pour Les Habitations Sud-Est inc., auprès de la CPTAQ afin de permettre un usage autre qu'agricole d'une superficie de 204 mètres carrés dans le but d'aménager un fossé de drainage en prévision de l'aménagement d'une future rue; et

d'autoriser une superficie supplémentaire de 146 mètres carrés pour la réalisation des travaux.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0130 **Ventes de garage et de bric-à-brac - Année 2020**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-032;

CONSIDÉRANT le *Règlement général numéro 0047-2007* régissant les ventes de garage et de bric-à-brac, dont les dates doivent être déterminées par résolution chaque année;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'accepter les dates proposées pour la tenue des ventes de garage et de bric-à-brac pour l'année 2020, à savoir :

- Le samedi 2 et le dimanche 3 mai;
- Le samedi 13 et le dimanche 14 juin;
- Le samedi 11 et le dimanche 12 juillet;
- Le samedi 8 et le dimanche 9 août;
- Le samedi 12 et le dimanche 13 septembre.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0131 **Autorisation à soumettre une demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) - 1587, rue Principale, Granby**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-035;

CONSIDÉRANT le projet d'installation d'un système destiné à traiter les eaux usées d'origine domestique provenant du Motel Bonsoir;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire 9362-8147 Québec inc. a mandaté Les Consultants Mario Cossette inc. pour obtenir un certificat d'autorisation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'autoriser la directrice des Services juridiques et greffière, ou en son absence, l'assistante-greffière à émettre et signer un certificat de la municipalité attestant que la Ville de Granby ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0132

Adhésion à l'entente entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Énergir, s.e.c. (Énergir)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-031;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT QU'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 29 octobre 2019, Énergir et l'UMQ ont conclu une entente-cadre à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier.

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

que les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Énergir soient adoptées telles que soumises; et

que copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Énergir.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0133 **Autorisation - Acquisition de lot pour aménagement d'une piste cyclable - Lot numéro 6 306 100 du cadastre du Québec - Rue Mountain**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-043;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby doit procéder à l'acquisition d'un lot pour l'aménagement d'une piste cyclable;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser l'acquisition du lot numéro 6 306 100 du cadastre du Québec pour l'aménagement d'une piste cyclable sur la rue Mountain pour la somme de 12 000 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 80120.28, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 069-2020, en date du 12 février 2020.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0134 **Directive de changements numéro 5 - Remplacement du média et du système de lavage de surface des filtres 4 et 5 - Centrale de traitement de l'eau (CTE) - Contrat numéro 232/2018 - Norclair inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-036;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser un transfert budgétaire du projet numéro 80119.6 au projet numéro 80119.15 au montant de 40 000 \$ et d'accepter la directive de changements numéro 05 concernant des travaux supplémentaires réalisés au contrat, le tout entraînant une dépense additionnelle estimée de 315 000 \$, taxes en sus, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 80119.15, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 065-2020, en date du 12 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0135 **Autorisation - Remplacement des filets du champ de pratique - Golf Miner**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des travaux publics, sous le numéro TP-2020-004;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder au remplacement avant l'ouverture du terrain de pratique, et ce, dû principalement à l'épisode de verglas en janvier 2020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser le Club de golf Miner - Granby, à octroyer un contrat visant le remplacement des filets du champ de pratique au plus bas soumissionnaire; et

d'autoriser le Service des finances à transférer, sur présentation des pièces justificatives, les sommes nécessaires pour le projet de remplacement des filets du champ de pratique du Club de golf Miner - Granby, à ceux-ci, payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 061-2020, en date du 12 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0136

Autorisation - Présentation Semer la santé

CONSIDÉRANT le sommaire des travaux publics, sous le numéro TP-2020-003;

CONSIDÉRANT QUE cette opportunité s'intègre parfaitement dans la planification stratégique et les objectifs corporatifs de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les frais reliés en main-d'œuvre et matériel seront pris à même le budget d'entretien de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette approche sensibilisera les jeunes au développement de la saine alimentation;

CONSIDÉRANT QUE cette occasion permet de faire rayonner la municipalité au-delà de ses frontières, qu'elle offre une opportunité de développement de compétences à ses employés en plus de faire connaître la profession.

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser le Service des travaux publics, le Service de la planification et de la gestion du territoire et le Service des communications à participer à la création du circuit «Semer la santé» du CIUSSS pour un investissement en temps et matériel évalué à 17 000\$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 052-2020, en date du 6 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0137

Autorisation - Marché de Pâques

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2020-010;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser la tenue du Marché de Pâques au Centre Notre-Dame du 3 au 5 avril;
– les heures d'ouverture seront les suivantes:
– 3 avril de 16 h à 20 h

– 4 et 5 avril de 9 h à 16 h

de permettre le stationnement sans limite de temps pour le stationnement Notre-Dame, rue Saint-Antoine pour les trois (3) journées d'activités du Marché de Pâques;

de permettre le stationnement sans limite de temps (avec vignette) aux exposants et l'organisation du Marché dans les stationnements Phoenix et Centre culturel France-Arbour (sauf aux endroits déjà réservés aux détenteurs de vignettes pour ces stationnements) et ce, du 3 au 5 avril 2020;

d'appuyer par résolution la demande de permis d'alcool; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation du Marché de Pâques, et ce, pour un montant maximum de 1 600,00 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 051-202, en date du 6 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0138

Autorisation - Course ZOOGRANBY5K-RBC

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire sous le numéro ASC-2020-012;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'autoriser la tenue de la Course ZOOGRANBY5K-RBC, le 20 septembre 2020 entre 8 h 30 et 12 h, et ce, selon le parcours établi; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cette course, et ce, jusqu'à un montant maximal de 3 500 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 070-2020, en date du 13 février 2002.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0139

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 visant les visites des immeubles par le Service des incendies et l'identification des bâtiments dangereux

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Jean-Luc Nappert donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 visant les visites des immeubles par le Service des incendies et l'identification des bâtiments dangereux.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 visant les visites des immeubles par le Service des incendies et l'identification des bâtiments dangereux ».

2020-02-0140

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure de rues et de réseaux sur la rue Principale entre les rues Saint-Hubert et Gill, d'honoraires professionnels, d'équipements ainsi que les frais incidents et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 12 675 000 \$

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Jocelyn Dupuis donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure de rues et de réseaux sur la rue Principale entre les rues Saint-Hubert et Gill, d'honoraires professionnels, d'équipements ainsi que les frais incidents et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 12 675 000 \$.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure de rues et de réseaux sur la rue Principale entre les rues Saint-Hubert et Gill, d'honoraires professionnels, d'équipements ainsi que les frais incidents et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 12 675 000 \$ ».

2020-02-0141

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure de voirie sur les rues Denison Ouest, Bergeron et Coupland, d'honoraires professionnels, ainsi que les frais incidents et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 3 060 000 \$

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Jocelyn Dupuis donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure de voirie sur les rues Denison Ouest, Bergeron et Coupland, d'honoraires professionnels, ainsi que les frais incidents et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 3 060 000 \$.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure de voirie sur les rues Denison Ouest, Bergeron et Coupland, d'honoraires professionnels, ainsi que les frais incidents et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 3 060 000 \$ ».

2020-02-0142

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assujettir les enseignes surdimensionnées au PIIA-9

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP05-2020 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), déposé lors du présent avis de motion;

Le conseiller Robert Vincent donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assujettir les enseignes surdimensionnées au PIIA-9.

2020-02-0143

Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP05-2020 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) afin d’assujettir les enseignes surdimensionnées au PIIA-9

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP05-2020 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

que le premier projet de règlement numéro PP05-2020, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP05-2020 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) afin d’assujettir les enseignes surdimensionnées au PIIA-9 », soit adopté.

Qu’une assemblée publique sur ledit projet de règlement ait lieu le mercredi 26 février 2020, à 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l’hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-0144

Deuxième période de questions des citoyens et des citoyennes**1. M. Benoît Lord, district numéro 9**

M. Lord souhaite féliciter le conseil municipal pour le projet du centre multifonctionnel Granby.

2. M. Jacques Parent, district numéro 6

M. Parent, en référence au point 7.7 de l'ordre du jour, suggère des retouches ou un nouveau marquage des routes à l'automne.

3. M. Richard Dubé, district numéro 2

M. Dubé souhaite connaître le montant estimé de la dette en décembre 2020 et tient à souligner l'excellent travail de M. Pinault et suggère que la ville soumette sa candidature à la 9^e édition des grands prix des directeurs généraux.

2020-02-0145

Levée de la séance

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de lever la séance. Il est 19 h 55.

Adoptée à l'unanimité

Robert Riel, maire suppléant

M^e Joannie Meunier,
assistante-greffière